

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

30^{ème} COURSE DE COTE de NEFFIES

Les 12 et 13 Octobre 2024

Version : 1 du : 21/06/2024

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, aux règlements sportifs de la FFSA, au règlement particulier de chaque course de côte ses annexes et ses additifs.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Organise les 12 et 13 octobre 2024 avec le concours de la ville de Neffies sous le patronage de la communauté de communes des Avant-Monts du centre Hérault, une compétition automobile (*Course de Côte Régionale*) dénommée :

« 30^{ème} Course de Côte de Neffies »

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2025 coefficient 1.
- Le championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2024.
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport automobile Occitanie Méditerranée sous le numéro CC11/2024 en date du 10 / 07 / 2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 488 en date du 10 / 07 / 2024.

Organisateur technique

ASA Montpellier Méditerranée : Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots. Tél 0617551647. Mail : asa-montpellier@club-internet.fr : Site : asa-montpellier.com :

Comité d'organisation

Président : ALMERAS Jean Marie

Vice-Président : MASSU Jean Charles

Trésorier : REMY Audrey

Secrétaire : IMBERT Patricia

Membres : ALMERAS Jacques, ENJALBERT Thierry, LIMOUZY Sophie, LACOSTE Stéphane, CHAUNEAU Didier, BRILOTTI Philippe, MOULS Alexia, ORSSAUD Lucien, PEQUIGNOT Alain, STEAD Karine, BRANTS Robin

Secrétariat du Rallye, Adresse : ALLEE DES LOISIRS 34250 PALAVAS-LES-FLOTS

Téléphone : 06-17-55-16-47

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Claude MARY.....Licence n° 1622/0805
Commissaire Sportif :	M. Robert CLOS.....Licence n° 6055/0804
Commissaire Sportif :	Mme. Michèle BASCOUL.....Licence n°149759/0808
Secrétaire :	M. Guy BASCOUL..... Licence n°149758/0808
Directeur de Course :	M. Ernest DI-BERARDINO.....Licence n° 7100/0803
Directeur de Course Adjoint :	M. Etienne BOURNAC.....Licence n°314413/0812
Commissaire Technique Responsable :	M. Michel MOLINES.....Licence n° 9502/0801
Commissaire Technique :	M. Jean-Michel OTTAVI.....Licence n° 24276/0606
Commissaire Technique Stagiaire :	M. Philippe DUSFOURLicence n°171030/0811
Chargé des relations avec les concurrents Responsable :	M. Jean-Claude CHRISTOL.....Licence n° 15590/0811
Chargé des relations avec les concurrents :	Mme. Véronique CARBOU.....Licence n°119788/0806
Chronométrateur Responsable :	Mme. Sophie LIMOUZY.....Licence n°243147/0811

Chronométrateur :	M. Marcel PUEL.....Licence n°147627/0805
Chronométrateur :	M. Cyril DURANDLicence n°215675/0805
Médecin Responsable :	M. Abdel BENAZZOZ.....Licence n°332946/1614
Responsable des Commissaires de route :	M. Philippe BRIOLOTTI.....Licence n°298207/0811
Chargé de Presse :	Mme. Alexia MOULS.....Licence n°100588/0811
Classement Informatique :	Mr. Giry / Marin
Chargé de la mise en place des moyens :	M. Didier CHAUNEAU.....Licence n°146022/0811

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Lundi 7 octobre 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le Mardi 8 octobre 2024.

Vérifications administratives le Samedi 12 octobre 2024 de 15H à 19H

et le Dimanche 13 octobre 2024 de 7H45 à 8H15.

Vérifications techniques le Samedi 12 octobre 2024 de 15H15 à 19H15

et le Dimanche 13 octobre 2024 de 7H45 à 8H15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 13 octobre 2024 à 8H30.

Briefing des commissaires : aux ateliers municipaux, avenue de la Restclauze (Neffiès) le Dimanche 13 octobre 2024 à 8H15.

Essais chronométrés le dimanche 13 octobre 2024 de 9H00 à 12H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 13 octobre à 13H.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 13 octobre 2024 à partir de 13H30 à la suite des VHC.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée et à la suite des VHC.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée et à la suite des VHC.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Le podium et la remise des prix auront lieu le dimanche 13 octobre 2024 à la salle polyvalente de Neffiès. 1 Heure après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Parade :

Une parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard FFSA des courses de côtes et l'article 5 du code sportif international FIA.

La parade encadrée par des voitures de l'organisation et limitée à 15 voitures maximum sera organisée.

- Devant chaque montée d'essais (2 montées).

- Devant chaque montée de courses (3 montées).

- Les horaires et le nombre de montée sont à la discrétion du Directeur de Course selon les possibilités (timing, conditions météo etc. ...)

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 12 octobre 2024 à 18H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la mairie de Neffiès.

.....le Samedi 12 octobre 2024 de 15H à 19H.

Aux ateliers municipaux, avenue de la Restclauze à Neffiès.

.....Dimanche 13 octobre 2024 7H45 à 8H15.

Vérifications techniques : Devant les ateliers municipaux, avenue de la Restclauze à Neffiès.

.....le Samedi 12 octobre 2024 de 15H15 à 19H15.

.....Dimanche 13 octobre 2024 7H45 à 8H15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CARMINATTI, Route de Pézenas à Roujan.

Tél : 04 67 24 60 17

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 13 octobre à 8H15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 13 octobre 2024 à 7H45.

Parade :

- Chaque participant s'engage à présenter un véhicule en possession du contrôle technique à jour et conforme au code de la route.
- Le conducteur doit être en possession du permis de conduire. (Original, pas de photocopies.)
- Les documents seront à présenter par le participant aux vérifications administratives.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée avant les VHC.

Le retour des doubles monte se fera devant le véhicule de la Direction de Course, soit à la fin des doubles monte, soit en même temps que les VHC.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D15 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots
Tél : 06 17 55 16 47

jusqu'au lundi 7 octobre 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisation : 170€.
140€ pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée.
- sans la publicité optionnelle de l'organisation : 340€
280€ pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée.
- Pour la parade, les frais de participation sont de : 70€.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives.

Un certificat médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de « **ASA Montpellier Méditerranée** ».

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit 24 heures avant le début des vérifications administratives.

Une somme forfaitaire de 40€ (barème FFSA) sera retenue en cas de remboursement de l'engagement pour des frais administratifs.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par annexe.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Neffiès a le parcours suivant :

Départ : sur la D15 sortie de Neffiès, lieu-dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15, 1850 mètres plus loin en direction de Cabrières.

Pente moyenne : 5,8 %.

Longueur du parcours : 1850 mètres.

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : par la D15 entre la commune de Neffiès en direction de Cabrières.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Neffiès sur les emplacements autorisés et seront accessibles à partir de 14 heures, le vendredi 11 octobre 2024.

Les remorques devront être garées sur le parc concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés.

Le parc fermé final se fera dans les paddocks respectifs de chaque concurrent. Le véhicule devra, être accessible non bâché et non fermé dans le véhicule d'assistance ou monté sur les remorques, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc devant les ateliers municipaux, av de la Restclauze à Neffiès.
- pendant les essais et la course au parc départ, près de la ligne de départ.
- pendant le délais de réclamation au parc fermé d'arrivée : près de la ligne départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront:

- Salle de l'ancien Couvent, place de l'ancien Couvent, à côté de la mairie pendant les vérifications administratives de 15 heures à 19 heures le samedi 12 octobre 2024. Tél de la permanence : 06 17 55 16 47.

- Près de la ligne de départ pendant les vérifications administratives du dimanche 13 octobre 2024 de 7h à la fin du délais de réclamation. Tél : 06 17 55 16 47.

Centre de secours le plus proche :

- Conforme au dossier sécurité RTS agréée par la commission de sécurité Préfectorale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS CHRONOMETRES

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 13 octobre 2024 à 7h30 aux ateliers municipaux, av de la Restclauze à Neffiès.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas force majeure.

Ordre de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard des courses de côte, départ arrêté moteur en marche.

Les procédures de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par des cellules de chronométrage.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ. L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le Directeur de Course, entériné par le Collège des Commissaires Sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillements en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec au minimum un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour le classement de la Coupe de France de la Montagne, voir le règlement spécifique « Coupe de France Montagne » Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes moderne.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivantes :

	Général	Classe de 1 à 3 partants	Classe de 4 à 5 partants	Classe de 6 à 9 partants	Classe 10 partants et plus	Féminin si au moins 3 partantes
1 ^{er}	250€	70€	100€	140€	170€	100€
2 ^{-ème}	180€		60€	80€	100€	
3 ^{-ème}	150€				80€	

Une coupe sera distribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Classe, Féminin) sera retenu.

En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminués de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 octobre 2024, 1h après l'affichage du classement officiel définitif, à la salle polyvalente de Neffiès. Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition Moderne.

Rappel :

Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.